



Revue de presse hebdomadaire n°36

**Semaine :
du 06 au 12 Décembre 2008**

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la
Corruption de Transparency Maroc**

06/12/08

Ziane contre Al Massae : où est la diffamation ?

Etonnant, le verdict prononcé contre Al Massae suscite des interrogations. Pas de diffamation, ni de jugements de valeur, ni de commentaires. L'article en question n'a fait que rapporter le contenu d'une plainte déposée auprès du tribunal de Rabat, donc accessible au grand public.

La Vie éco

Foncier : bras de fer autour d'un terrain de 150 ha à Marrakech

Affirmant que la société Baraka n'a pas acheté ce terrain mais un autre, quelques kilomètres plus loin, 600 habitants de la commune de Bourouss à Sidi Bouâtmane s'opposent au bornage d'un terrain de 150 ha. Ainsi, l'absence d'immatriculation pour la majeure partie des terrains agricoles est à l'origine de nombreux conflits.

La Vie éco

Abdeslam Abouddrar : « Nous pouvons saisir la justice via le Premier ministre »

Dans un entretien accordé au Journal Hebdo, A. Abouddrar, président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, a affirmé qu'opérant pour une lutte effective anti-corruption, en coordination avec tous les acteurs, l'ICPC, pouvant saisir la justice, dépasse le cadre consultatif. Abouddrar a ajouté qu'il faut réfléchir à l'élargissement des prérogatives voire à la correction des statuts de l'instance.

Le Journal

Bourse : El Alamy remplace Berrada

S. Mezouar, ministre des finances, vient de trancher en nommant à la tête de la bourse de Casablanca, Hicham El Alamy, cadre du CDVM.

TelQuel

Les dessous d'une cabale : un ex-colonel des FAR s'en prend au CIH pour éviter de payer sa dette

Badredine Ghajjou, ancien officier supérieur des FAR, accuse le président du CIH de l'avoir spolié de son appartement alors qu'il en a été exproprié sur décision de justice il y a plus de onze ans. B. Ghajjou semble ressortir "une affaire vieille de 11 ans, et qu'on colle à K. Alioua avec moult tapage".

Maroc Hebdo

Corruption : la lutte finale ?

Installée mardi dernier, l'ICPC a pour mission de réfléchir et d'insuffler un nouveau départ à la lutte contre la corruption. Le véritable travail est d'ordre culturel, il s'agit de convaincre le citoyen qu'il ne faut pas rechercher les passe-droits, qu'il faut respecter les règles et qu'il faut assumer la responsabilité de ses actes.

La Gazette du Maroc

Qui contrôle l'argent des communes ?

Des présidences de communes marchandées, des milliards dépensés pour payer des emplois fictifs, des dépenses personnelles sur les deniers publics, des marchés hors normes ne sont que quelques irrégularités sur lesquelles s'est arrêté le rapport de la cour des comptes dans certaines communes auditées.

L'Observateur du Maroc

L'affaire de Youssef Tazi examinée devant la commission de la justice à la Chambre des Conseillers

La cour d'appel a annulé la décision de la commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme de la Chambre des Conseillers, relative à l'arrêt des poursuites engagées contre le conseiller parlementaire Youssef Tazi, impliqué dans l'affaire du « Projet Hassan II ». Cette commission a commis l'erreur de prendre une décision à l'égard de l'un de ses conseillers au lieu d'adresser une demande au ministère de la justice.

Assabah

Le gouvernement n'arrive pas à mettre en place des mesures sanctionnant la pratique du « noir » dans le secteur du foncier

Les citoyens sont déçus par l'incapacité du gouvernement à mettre en place une loi sanctionnant la pratique du « noir » qui grève le secteur du foncier. Précisons que le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, au lieu de promulguer une loi sanctionnant cette pratique, s'est contenté de signer une charte d'éthique concernant le métier de la promotion immobilière, et ce en partenariat avec la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers (FNPI) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM).

Al Haraka

Du nouveau dans l'affaire de la décision de la Haca concernant 2M

Le tribunal administratif de Rabat tiendra, le 15/12/08, une audience pour examiner la contestation par 2M de la décision de la HACA donnant un droit de réponse au quotidien Al Massae. En cas de confirmation de la décision, 2M serait contrainte de diffuser la réponse du journal Al Massae.

Al Massae

L'affaire de « corruption électorale » d'El Bahraoui en délibéré

La chambre pénale près la cour d'appel de Rabat se prononcera dans l'affaire de Omar El Bahraoui, président de la commune urbaine de Rabat, lors de son audience du 17/12/08. Le prévenu a été innocenté par le tribunal de première instance des accusations d'utilisation des biens de la commune pour influencer les électeurs et mener une campagne électorale prématurée.

Al Ahdath Almaghribia

Des irrégularités dans la gouvernance et la gestion financière à la RCAR

En l'absence d'un véritable Conseil d'administration doté de pouvoirs de décision, le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) connaît de nombreuses irrégularités au niveau de la gestion des ressources de la caisse. Ces anomalies ont fait l'objet de plusieurs rapports dont celui de la Cour des comptes, qui affirme que ces dysfonctionnements sont dus à la transformation du régime en une simple direction 'contrôlée' par la CDG.

Rissalat Al Ouma

L'administration électronique : Un mécanisme essentiel de transparence, de proximité et d'efficience des prestations publiques

Le premier ministre a présidé, le 04/11/08, l'ouverture des travaux du forum de l'administration électronique. Dans son discours, dans la mesure où elle réduit l'intervention de l'élément humain, A. El Fassi a défini l'administration électronique comme étant une administration intégrée au service du citoyen, qui fournit des prestations publiques se caractérisant par la proximité, l'efficience et la transparence.

L'Opinion

08, 09 et 10/12/08

Des comptes privés hors de contrôle

Le nombre de comptes privés non contrôlés a atteint 81 au titre de cette année. Précisons que ces comptes ont été créés pour répondre à des besoins éventuels tels que la mise à niveau de régions sinistrées, la lutte contre le chômage, la pauvreté ou la précarité des infrastructures. Les ressources de ces comptes absorbent un cinquième du budget général du pays.

Al Ahdath Al Maghribia

Casablanca : une commission d'enquête examine les irrégularités à l'hôpital Mohamed Sekkat

Une commission d'enquête a été dépêchée, la semaine dernière, à l'hôpital régional Mohamed Sekkat à Casablanca pour y examiner les irrégularités et les anomalies. La gestion financière et administrative de l'hôpital, les cas de corruption, le manque en ressources humaines ainsi que la précarité des équipements ont été les principaux points sur lesquels s'est arrêtée cette commission qui relève du ministère de la santé.

Al Ahdath Al Maghribia

Chami accuse le Directeur de Poste Maroc de violation de la loi

Lors d'une rencontre associant le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le conseil d'administration de Poste Maroc et les syndicats, Ahmed-Réda Chami, a accusé le Directeur de Poste Maroc d'avoir violé la loi en excluant son personnel de l'augmentation des salaires accordée par le gouvernement à tous les fonctionnaires du secteur public. Le ministre de l'Industrie a ajouté que la privatisation de Poste Maroc requiert une véritable réflexion et ne devra aucunement affecter le bien être du personnel et du secteur.

Annahar Al Maghribia

Rachid Filali Mknassi : le silence du gouvernement stimule la corruption

Dans un entretien accordé au journal Attajdid, R. Filali Mknassi, Secrétaire Général de Transparency Maroc (TM), a affirmé que si la célébration de la journée nationale de lutte contre la corruption est annuelle, la lutte effective contre la corruption, étant l'affaire de tous, doit être quotidienne. R. Filali Mknassi a noté que la conférence de presse qui sera organisée le vendredi 12 décembre, sera l'occasion de présenter le guide d'aide aux citoyens et aux victimes de la corruption, publié par l'Observatoire de la Corruption et d'annoncer le lancement par TM du Centre d'Assistance et de Conseil Juridiques qui sera chargé de fournir gracieusement et confidentiellement, une assistance juridique et des conseils aux victimes de la corruption

L'intégralité de l'article est accessible sur le lien :
http://www.transparencymaroc.ma/images/observatoire/EchosPresse/attajdid_18_12_08.gif

Attajdid

Corruption : Des efforts inlassables pour moraliser la vie publique

Le Maroc a fait de la lutte contre la corruption un cheval de bataille pour consacrer encore davantage les droits économiques et sociaux des citoyens, conformément aux principes et valeurs de la déclaration universelle des droits de l'Homme; il témoigne ainsi de son ferme attachement aux règles de la démocratie, qui constituent le moyen de bâtir une société moderne et solidaire. La moralisation de la vie publique, par le renforcement des mécanismes législatifs et juridiques et la lutte contre les déséquilibres de nature à entraver les chantiers d'envergure ouverts partout dans le pays, constitue le cadre idoine que le Royaume n'a cessé, durant les dernières années, de mettre en place pour consolider les valeurs de l'égalité et de l'équité sociales et persévérer sur la voie de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et du développement durable.

MAP

11/12/08

E-gov: Le Maroc à la traîne

«SI les progrès effectués en administration électronique sont indéniables, le chemin à parcourir est encore long. On est en retard par rapport à d'autres pays arabes». Lors du quatrième forum sur l'administration électronique, Ahmed Chami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, a été catégorique. Le Maroc accuse un sérieux retard en matière de e-gouvernement. En cause, l'absence notamment d'une instance centrale, ainsi que la faiblesse des infrastructures. D'où l'urgence de revoir la stratégie étatique en ce domaine.

L'Economiste

La lutte anti-corruption est une base de moralisation de la vie publique et d'enracinement des droits économiques

Avec l'application des procédures de contrôle et de sanction des personnes impliquées dans des affaires de corruption, d'abus de pouvoir ou de détournement de l'argent public, la mise en place de l'ICPC constitue une véritable mise en œuvre des conventions internationales des droits de l'Homme. Dans un entretien accordé à la MAP, A. Abouddrar, président de l'ICPC, a déclaré que visant une lutte effective contre la corruption, le travail de l'instance et des associations est complémentaire.

Rissalat Al Ouma

Des solutions fondamentales pour traiter les irrégularités et les violations de la loi

Face au nombre croissant de plaintes qui lui ont été adressées, Diwan Al Madhalim estime, dans son dernier rapport, que seules des solutions de fond pourront mettre fin aux irrégularités et illégalités qui sévissent dans l'administration publique. Le traitement de toutes les anomalies accablant l'administration publique, l'enracinement de la politique de proximité et le développement d'une culture basée sur la transparence et le respect de la loi sont les conditions sine qua non pour le développement du Maroc.

Rissalat Al Ouma

Des maires sur le banc des accusés

Trois partis politiques ont été épinglés par le dernier rapport de la Cour des comptes. Irrégularités dans la gestion des ressources humaines et matérielles, lancement de marchés douteux et violation de la loi sont les raisons pour lesquelles Chabat, maire de Fès, Belkoura, maire de Meknès, Sajid, maire de Casablanca et Jazouli, maire de Marrakech sont sur le banc des accusés.

Assabahya

Interrogations sur la libération d'un accusé de détournement de 2 milliards à Nador

Victime du détournement de 2 milliards, le propriétaire de la société SIMAG, spécialisée dans l'importation de matériel agricole et industriel à Nador, a eu recours à la justice. Une série d'incarcérations a été lancée en vain, par la police judiciaire, puisque l'accusé dans cette affaire, un inspecteur au ministère des finances, a été remis en liberté. Aidé par cet inspecteur des finances, l'agent commercial à qui le propriétaire avait confié la gestion de la société pendant son séjour à l'étranger, avait profité de l'absence de ce dernier pour tisser des liens avec d'autres protagonistes et devenir propriétaire de la société en utilisant des documents falsifiés.

Al Ousboue

Argent public dans le football national

Le favoritisme dans la distribution de l'argent public attribué au football national, profite à un nombre limité de clubs qui bénéficient de grosses sommes d'argent au détriment des autres clubs. Les établissements publics ou semi-publics devront participer à l'appui du secteur sportif selon une politique claire, équitable et contrôlée par des lois et des procédures réfléchies.

Al Ittihad Al Ichiraki

L'installation de l'ICPC : Un acte de salubrité publique et un signe fort de volonté de renouveau

L'installation récente de l'ICPC par le premier ministre, apparaît comme la consécration d'une volonté politique, largement partagée au plus haut niveau de l'Etat, d'éradiquer la corruption et d'inculquer à la société une nouvelle morale et des valeurs plus saines et conformes à notre patrimoine religieux, historique et culturel.

L'Opinion

Chamaïa: difficultés pour avoir la CIN

Les habitants de Chamaïa et de ses environs ont des problèmes d'accès aux services du commissariat de police d'El Youssoufia. 50 à 60 personnes se déplacent quotidiennement de plusieurs kilomètres, afin de demander ou de renouveler leur carte nationale d'identité. Les habitants demandent l'installation d'un commissariat à Chamaïa dans le cadre de la décentralisation et la déconcentration de l'administration.

Al Ahdath Al Maghribiya

12/12/08

Béni-Mellal : démission de huit membres du conseil communal

Pour faire face aux abus du président du conseil de la commune Boutferda, à Béni-Mellal, huit sur les onze membres du conseil ont démissionné de leurs postes. Les autorités concernées sont appelés à intervenir pour régler la situation.

Al Alam

Le nouveau patron de la Bourse contesté

Certains acteurs du marché désapprouvent la nomination de Hicham El Alamy comme intérimaire à la tête du Directoire de la Bourse. Ne pouvant être, en même temps, juge et partie, cette décision semble nuire à l'indépendance de la Société Gestionnaire de la Bourse de Casablanca.

Le Soir

Moncef El Yazghi : l'Etat ne sait pas quoi faire du sport

Dans un entretien accordé au journal Le Soir, Moncef Yazghi, chercheur en politique sportive et auteur du livre « la makhzénisation du sport au Maroc » a souligné que le problème de l'inadéquation des lois est à l'origine des dysfonctionnements dont souffrent les fédérations sportives. Il a ajouté que, deux ans après sa signature, le contrat-programme dédié au foot n'a encore apporté aucun changement palpable, à part le gazon artificiel. Finalement, M. Yazghi a précisé que le secteur a besoin d'une réelle réforme, qui ne peut que passer par une révision des textes.

Le Soir

La Bourse de Casa revue et corrigée par Salaheddine Mezouar

Le ministre de l'Economie et des Finances, S. Mezouar, a annoncé le 4 Décembre pas moins de cinq mesures relatives au marché boursier. Ces dispositions concernent le mode de gouvernance de la bourse, l'ouverture de son capital, les programmes de rachats plus souples, l'indépendance du CDVM ainsi que les plans d'épargne action.

La Vie éco

MGPAP : les adhérents sont victimes de conflits politiques sur le budget de la mutuelle

A la suite du verdict prononcé par le tribunal de première instance de Rabat, relatif à l'annulation des élections de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations publiques (MGPAP) organisées en septembre-octobre 2007, les adhérents semblent être les premières victimes des conflits relatifs au budget de la mutuelle. L'affaire risque de connaître de nouveaux rebondissements car le président, M. Feraa, compte contester la décision du tribunal.

Achourouk

Craintes des citoyens et inquiétudes des syndicalistes

Au moment où les citoyens protestent contre la hausse des montants de leurs factures d'électricité, et bien que les syndicats s'opposent à la libéralisation des secteurs socio-économiques stratégiques, le gouvernement prépare un projet de privatisation du secteur de l'électricité.

Achourouk

Casablanca : La Cour des comptes et l'IGF examinent les comptes de la ville

Les experts de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances (IGF) examinent depuis quelques semaines les comptes des arrondissements qui composent le Conseil de la ville de Casablanca. Selon des informations, les équipes d'inspection auraient constaté des dysfonctionnements au niveau de la gestion de la recette « quittances ». Presque un milliard de centimes serait parti en fumée. Signalons que le dernier rapport de la Cour des comptes a mis le doigt sur plusieurs dysfonctionnements au niveau de la gestion des affaires locales à Casablanca.

Albayane

CIH : le plus long procès de corruption administrative et financière de l'histoire

L'audience du procès des poursuivis dans l'affaire CIH, qui avait lieu avant-hier mercredi, n'a pas été tenue. Ceci vient s'ajouter à un ensemble d'ajournements successifs au cours de la phase d'appel.

Rissalat Al Ouma

Béni-Mellal : Poursuite d'un conseiller communal pour détournement d'agent public

Le tribunal de première instance de Beni Mellal a décidé de mettre en liberté provisoire un conseiller communal de la commune d'Oulad Mbarak, poursuivi pour falsification d'un contrat et détournement d'argent public par le biais de la signature de bons d'essences de 250 DH et 300 DH.

Albayane

Casablanca : irrégularités dans le service de l'état civil du tribunal de première instance

Le service de l'état civil au tribunal de première instance de Casablanca connaît plusieurs irrégularités et violations de l'éthique de la profession, commises par les responsables administratifs et judiciaires de la délégation générale du ministère de la justice.

Al Ahdath Al Maghribia

L'Inspection Générale de l'Administration Territoriale traduit des présidents de communes en justice

Sur la base des rapports contenant les résultats d'enquêtes, l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale du Ministère de l'Intérieur a traduit devant les juridictions pénales des présidents de communes ainsi que leurs représentants. Les sanctions diffèrent selon les infractions qui concernent la gestion des communes. Ces irrégularités ont été détaillées dans 56 plaintes envoyées directement par les citoyens ou par l'intermédiaire des services administratifs ou même par Diwan Al Madhalim.

Assabah

Ezziraoui l'emporte sur la Banque Populaire en attendant de l'emporter sur la Direction des impôts

L'affaire d'Ezziraoui contre la Banque Populaire et la Direction des impôts prend une nouvelle tournure. En effet, la chambre pénale de la cour d'appel de Casablanca a rendu justice à Ezziraoui et a ordonné à la banque populaire de lui restituer les 18.800.000 DH versés à la Direction des impôts. Le plaignant qui avait accusé la banque de malhonnêteté, attend toujours la poursuite des agents de la direction générale des impôts responsables dans cette affaire.

Asdae